



Master Action g erontologique et ing enierie sociale

Rapport Hc eres

► To cite this version:

Rapport d' evaluation d'un master. Master Action g erontologique et ing enierie sociale. 2011, Universit  Aix-Marseille 1. hceres-02040028

HAL Id: hceres-02040028

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040028>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destin ee au d ep ot et   la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publi es ou non,  manant des  tablissements d'enseignement et de recherche fran ais ou  trangers, des laboratoires publics ou priv es.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : AIX-MARSEILLE

Etablissement : Université de Provence – Aix Marseille 1

Demande n° S3MA120003896

Domaine : Sciences, technologies, santé

Mention : Action gérontologique et ingénierie sociale

Présentation de la mention

La mention « Action gérontologique et ingénierie sociale » (AGIS) s'inscrit dans la continuité de celle qui a été créée en 2008, qui faisait suite elle-même au DESS « AGIS » créé en 1995-1996. L'ingénierie sociale s'est peu à peu imposée comme pertinente pour apporter des réponses aux situations collectives complexes et mettre en place une action sociale territorialisée. Le master a comme spécificité, entre autres, une approche pluridisciplinaire et une appropriation de la notion de projet comme élément d'une démarche de professionnalisation. Il s'agit d'accompagner les parcours de vie des personnes qui « subissent, dans leur environnement, des limitations d'activités et des restrictions de participation », ceci du fait d'altérations physiques, mentales, psychiques, cognitives, sensorielles ou résultant d'un trouble de santé invalidant. La formation permet d'intégrer, par exemple, des fonctions de cadre responsables d'établissements et services médico-sociaux. La mention est ouverte à un public très diversifié : en formation initiale, à des étudiants de neurosciences, sociologie, psychologie, santé publique, droit, histoire, gestion, management des institutions ; en formation continue, à des professionnels des secteurs de la santé et du social, ainsi que de la gestion des entreprises.

La mention propose, pour le prochain quinquennal, d'ajouter à la spécialité existante « Action gérontologique », à l'intersection de la gérontologie sociale et de l'ingénierie de projet, une nouvelle spécialité « Vieillesse, handicap et parcours de vie », à l'intersection du vieillissement, des handicaps et de l'ingénierie de projet.

Indicateurs

Effectifs constatés	20 à 25/an pour le M2
Effectifs attendus	25 pour chacune des 2 spécialités du M2
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	25 à 30 %
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

En dépit d'aspects positifs, dont ceux qui concernent les débouchés et les emplois dans un délai rapide après l'obtention du diplôme, cette mention interroge sur de nombreux points et reprend, d'ailleurs, certaines des questions qui se posaient déjà dans l'évaluation AERES faite en 2008.

Une question concerne d'abord les deux responsables de la mention : aucun des deux n'est titulaire d'une HDR. L'un est PAST, docteur en sociologie, directeur d'une équipe de recherche non labellisée de l'Institut de gérontologie sociale de Marseille, l'autre est MCF (69ème section, Neurosciences), responsable d'une équipe de l'UMR 6149. On ne comprend pas le lien entre ce dernier et les orientations d'un master tourné vers la gérontologie et l'ingénierie sociale, tout comme on ne comprend pas pourquoi la co-responsabilité d'une mention (et des deux spécialités envisagées de cette mention) repose sur les épaules d'un PAST qui est aussi le dirigeant de la seule structure partenaire (l'Institut de gérontologie sociale de Marseille).

La question se pose aussi en ce qui concerne les enseignants-chercheurs (EC) membres de l'équipe pédagogique. Dans un master d'ingénierie et de gérontologie sociale, on s'attendrait à trouver une majorité d'enseignants-chercheurs de sociologie (19ème section), mais aussi de psychologie sociale ou d'ergonomie (16ème section), ainsi que des EC des sections 1 à 4 du CNU, de santé publique (46) ou encore de physiologie (66) et de gériatrie (53), comme ceci est le cas dans les divers certificats de gérontologie sociale qui existent ailleurs. Or, sur 22 EC cités comme intervenants, un seul fait partie de la 19ème section, 17 sont dans la 69ème section et 2 relèvent de la médecine physique et de la réadaptation.

L'importance de la place occupée par les neurosciences dans ce master n'est jamais argumentée, ni au niveau de la gérontologie sociale, ni au niveau de l'ingénierie. Le master est adossé à deux UMR (l'UMR 6149, dont les thèmes de recherche sont la neurobiologie de la plasticité cérébrale, la neurobiologie des processus amnésiques et la perception et le contrôle du mouvement humain et l'UMR 6155, qui a pour objectif l'étude des bases neurales du traitement de l'information sous-tendant les comportements cognitifs). S'il s'agit d'unités de recherche tout à fait respectables, en quoi les problématiques centrales de ces laboratoires (par exemple la neurobiologie de la plasticité cérébrale) sont-elles fondatrices dans l'exercice de la fonction de direction d'établissement médico-social ? Même si l'objectif n'est pas de diriger les étudiants vers un doctorat, en quoi l'ingénierie sociale peut-elle se nourrir des conceptions issues des neurosciences ?

La participation d'un large réseau de professionnels aux enseignements et au suivi des étudiants en stage, avec la possibilité de stages dans toute la France ou à l'étranger, est un point très positif du master. Si la liste des professionnels qui interviennent dans le master est très dense, on s'interroge toutefois sur le fait que certains de ces professionnels assurent des cours de nature très variée, à la fois en droit et en psychologie. Pourquoi ne pas faire appel à des EC spécialistes de ces enseignements scientifiques ? Il ne figure, par exemple, aucun EC de droit spécialiste des questions managériales. Que dans un master à finalité professionnelle on réserve une large place aux professionnels compétents n'est pas contestable, mais que l'on fasse si peu de place aux EC spécialistes qui pourraient contribuer à construire un domaine dont la fiche AFOM souligne « la méconnaissance par la majorité des interlocuteurs se situant hors de ce domaine » l'est certainement (d'autant qu'il y a de multiples opportunités dans l'environnement d'Aix-Marseille). Les porteurs du projet ne s'étendent guère, de leur côté, sur ce qu'est réellement, pour eux, « le champ de la gérontologie sociale, mais également celui de l'ingénierie de projet dans les interactions avec le champ en émergence du suivi des populations handicapées tout au long de leur vie ». Ils ne s'étendent pas davantage sur l'approche humaniste à laquelle ils se réfèrent à plusieurs reprises et dont on ne perçoit pas bien la place au niveau du contenu des UE.

L'ouverture internationale, enfin, est l'un des objectifs du master et l'on ne peut que l'encourager, au niveau des intervenants comme des stagiaires, comme l'on ne peut qu'encourager les échanges qui en résultent et qui donnent lieu à des publications, des colloques, des séminaires communs...

- Point fort :

- Bonne insertion professionnelle.

- Points faibles :

- Adossement à la recherche peu compréhensible eu égard aux objectifs de la mention.
- Un dossier insuffisamment argumenté et étayé quant aux objectifs de formation et à la justification des enseignements en relation avec la gérontologie et l'ingénierie sociale.



- Trop peu d'universitaires spécialisés dans la gérontologie et l'ingénierie sociale dans l'équipe pédagogique.
- Difficulté à apprécier les données chiffrées fournies dans le dossier, en référence à des enquêtes précises (données de l'OVE par exemple) qui pourraient étayer les affirmations des porteurs du master.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Cette formation devrait être revue dans sa conception globale, notamment au niveau des questionnements relatifs à la gouvernance du master, à la composition de l'équipe pédagogique, aux contenus des UE en relation avec les objectifs affichés.

Appréciation par spécialité

Action gérontologique

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit, ici, de former des professionnels qui auront pour vocation d'assurer la gestion d'établissements ou de services, la gestion de projets, la formation des personnels et qui sauront « apporter au domaine de la gérontologie des réponses aux situations collectives complexes et mettre en place une action sociale territorialisée ».

- Indicateurs :

Effectifs constatés	20 à 25/an pour le M2
Effectifs attendus	25
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	25 à 30 %
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette spécialité est « rodée » en fait, depuis une quinzaine d'années, et spécialement efficace au niveau de la professionnalisation. L'équipe des EC universitaires est plus diversifiée que celle qui est présentée au niveau de la mention, bien qu'on trouve toujours six enseignants de la section 69 et toujours aussi peu de disciplines directement concernées par l'action gérontologique et l'ingénierie sociale. Sur 6 EC (sur 16 au total) représentant la sociologie et la psychologie, quatre sont ou PAST ou retraités. Il y a quasiment trois fois plus de professionnels, qui ont souvent la responsabilité d'une UE. La part des EC dans l'équipe pédagogique reste donc à étoffer. Au niveau du M2, un module est intitulé « Ingénierie sociale, méthodologie... ». Il regroupe plusieurs enseignements pour un volume de 40 heures. Combien d'heures sont réservées à la méthodologie du projet présentée comme centrale dans cette approche ? Comment les recherches des étudiants sont-elles encadrées et avec quels objectifs ? La maquette précise, que « concernant la recherche, il convient de souligner la production de l'équipe de recherche Vieillesse et champ social de l'IGS... ». Il ne s'agit pas d'une équipe de recherche labellisée et cela ne dit rien des axes de recherche privilégiés dans la spécialité. La spécialité ne propose toujours, par rapport à la précédente évaluation, qu'une UE consacrée aux fonctions de direction, de gestion et de management, alors qu'il s'agit théoriquement d'un de ses objectif majeurs. En réalité, la plupart des points faibles soulignés dans la précédente évaluation demeurent inchangés.

- Points forts :

- Insertion professionnelle.
- Objectif d'ouverture internationale.

- Points faibles :

- Adossement à la recherche, axes de recherche peu visibles.
- Lourdes responsabilités laissées aux professionnels dans les guidages d'UE.
- Formation réduite à une seule unité d'enseignement sur les fonctions de direction, la gestion et le management.
- Pas de mutualisations inter-équipes (sociologie/psychologie).

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait

- d'identifier précisément les laboratoires dont les axes de recherche pourraient directement être en cohérence avec les objectifs de la formation,
- d'étoffer l'équipe pédagogique au niveau des EC,
- de développer l'UE concernant les fonctions de direction, la gestion et le management,
- de mettre en place une procédure d'évaluation plus « construite » (il est simplement indiqué que « l'évaluation des enseignements par les étudiants fait l'objet d'une réunion en fin de formation » et que « les étudiants sont satisfaits », les mesures correctrices éventuelles étant semble-t-il discutées chaque année, lors d'une réunion de synthèse avec la promotion) et de fournir des informations plus détaillées sur cette évaluation des enseignements et les décisions qui en résultent.

Vieillesse, handicaps et parcours de vie

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Vieillesse, handicaps et parcours de vie », en création est à finalité professionnelle. Elle vise à former des étudiants à des compétences professionnelles nouvelles de plus en plus recherchées dans le secteur du handicap : ingénierie sociale, « *case management* », coordination, travail en réseau, etc., à un moment où la loi a introduit de profonds changements dans le champ du handicap (loi de février 2005). « Résolument ancrée du côté de l'offre de service pour faciliter les parcours de vie des personnes handicapées, elle est positionnée sur le versant de l'accompagnement des personnes plus que de la prise en charge de la santé, même si les liens avec cette dimension doivent être construits ».

Effectifs constatés	SO(Nouvelle spécialité)
Effectifs attendus	25
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Il s'agit de la création d'une spécialité nouvelle. On aimerait, d'abord, que les objectifs soient mieux justifiés et mieux étayés, par exemple à partir de travaux connus, de publications et de références scientifiques solides de l'équipe pédagogique qui se propose de prendre en charge cette spécialité. On aimerait ensuite en savoir davantage sur l'articulation de l'ingénierie sociale et du *case management*, sur les axes de recherche privilégiés... On aimerait aussi avoir plus d'informations sur la spécificité de cette spécialité. En quoi forme t-elle, par exemple, à un métier nouveau ? Les contenus des UE sont très disparates (psychologie de la personne handicapée, outils de compensation des handicaps : rééducation sensorimotrice, cognitive et comportementale, appareillage, aides techniques..., politiques publiques en faveur des personnes handicapées et âgées en France et à l'étranger (principes, contenus, organisation administrative), offres de services, insertion professionnelle), principes du management et de gestion des institutions pour handicapées et/ou âgées). Ainsi, l'on ne voit pas clairement si la formation cherche à former des



« supers-techniciens » de terrain, des gestionnaires d'institutions et de services sociaux, des case-managers, des spécialistes de la remédiation cognitive et comportementale...

- Point fort :
 - Réseau de professionnels.
- Points faibles :
 - Spécialité mal justifiée.
 - Contenus des UE trop disparates.
 - Besoin d'un projet pédagogique plus clairement énoncé et structuré.
 - Axes de recherche non visibles.
 - Adossement peu compréhensible à des UMR de neuroscience.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement)

Le projet de création de cette spécialité a encore besoin d'être mûri, étoffé et plus solidement justifié avant d'être représenté.

Compétences complémentaires en informatique

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Compétences complémentaires en informatique » (CCI) propose une formation en informatique à finalité professionnelle, en complément d'une formation disciplinaire de niveau M2 déjà validée. La formation s'articule autour de la programmation, la gestion de bases de données et l'Internet. L'objectif est d'acquérir les compétences techniques nécessaires à la maîtrise des outils logiciels dans différents secteurs d'activités. Elle est proposée comme spécialité transversale aux différentes mentions du domaine « Sciences, technologies, santé » (à l'exception toutefois de la mention « Informatique ») et à quelques autres mentions de l'AMU.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	23
Effectifs attendus	30
Taux de réussite	73 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette spécialité apporte des compétences de base et avancées pour la maîtrise de l'outil informatique dans un cadre professionnel, non nécessairement spécialisé, à savoir la gestion de bases de données, la programmation et le développement logiciel et Web. Elle vient en supplément d'une compétence disciplinaire déjà acquise dans le cadre d'un master afin de faciliter l'insertion professionnelle. L'analyse à deux ans du devenir des anciens étudiants montre des résultats très satisfaisants. La corrélation entre la profession et le master disciplinaire d'origine n'est toutefois pas spécifiée. Un flux intéressant de nouveaux entrants potentiels est évoqué dans les prévisions : les étudiants



titulaires d'un master « Enseignement » qui auraient échoué au concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES).

- Points forts :
 - Ce modèle d'offre de formation a été adopté par plusieurs universités françaises, ce qui lui donne une visibilité nationale.
 - Le nombre annuel de candidatures (130-150) et d'inscrits (30) semble confirmer son attractivité.
 - Cette formation répond à un besoin de formation complémentaire en informatique pour des diplômés d'autres disciplines qui peuvent trouver ainsi un emploi lié à l'informatique.
 - L'exigence préalable de l'obtention d'un diplôme de master disciplinaire est cohérente avec l'objectif de la formation.
- Points faibles :
 - L'objectif (scientifique et professionnel) de double compétence affiché par la spécialité apparaît ambitieux ; il s'agit plutôt de compétence complémentaire.
 - L'évaluation de la formation par les étudiants est un peu sommaire.
 - L'articulation et le positionnement par rapport à la spécialité de même nom CCI proposée dans des mentions du domaine « Droit, économie, gestion » ne sont pas précisés.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Les objectifs professionnels de cette spécialité mériteraient d'être définis plus explicitement et, si possible, en prenant en compte la formation d'origine. De plus, il serait très utile de préciser les critères de sélection des candidats et les profils des admis à suivre cette formation.

Il faudrait lever l'ambiguïté concernant l'appellation des deux propositions de spécialité CCI aux contenus et aux applications différentes, l'une destinée plutôt au domaine « Sciences, technologies, santé », l'autre au domaine « Droit, économie, gestion ».